



Déclaration liminaire CFDT au CTS des DI(R)ECCTE du 10 novembre 2015

L'histoire se répétant avec une reconvoction de ce CTS suite à une nouvelle absence de quorum le 5 novembre après celle du 20 octobre, la CFDT constate que l'administration ne tient aucun compte des préconisations d'amélioration du dialogue social dans ses précédentes déclarations liminaires. Elle n'a donc rien à changer dans sa précédente expression et vous demande de l'annexer au PV de ce CTS.

« La CFDT n'est pas adepte du Boycott même s'il lui arrive d'y recourir pour appuyer des revendications communes. Notre attachement au dialogue social est la raison de notre présence aujourd'hui.

Mais pour dialoguer il faut être deux et nous avons à plusieurs fois constaté l'absence de volonté du côté de l'administration qui conforte la position des organisations absentes.

Pourtant les personnels que nous représentons sont dans l'attente des résultats de nos travaux : la réforme territoriale est conduite au pas de charge par les DIRECCTE préfigurateurs sous la double contrainte des préfets et de la date du 1er janvier. La CFDT a demandé le desserrement de ce calendrier irréaliste sans succès à ce jour et elle maintient cette demande.

Les circulaires de la ministre de la fonction publique du 9 septembre sur l'accompagnement RH et les études d'impact que vous nous avez transmises dans le dossier de ce CTS, accompagnées de sa boîte à outil DGAFP prévoient un certain nombre de chantiers à conduire au niveau ministériel (élaboration des plans ministériels d'accompagnement RH par exemple). Les DIRECCTE étant des services bi-ministériels ce CTS doit être le lieu de coordination et d'harmonisation des dispositifs qui seront mis en place par les deux ministères.

La CFDT rappelle que l'engagement n° 1 de la circulaire accompagnement RH est « renforcer le dialogue social ». Nous sommes le 10 novembre, les micro-organigrammes et l'étude d'impact ont été transmis à la MICORE pour le 31 octobre : où est le temps dédié au dialogue social ?

Les organigrammes seront soumis pour avis aux CTSD fin novembre ou début décembre selon les cas. Sachant que ces organigrammes auront été verrouillés par la MICORE, lors des réunions prévues début novembre, avec les directions

d'administration centrale ministérielles, la demande d'avis des CTSD sera une nouvelle fois un simulacre de concertation. Où est l'espace dédié au dialogue social ?

Nous le répétons, les agents sont dans l'attente de visibilité sur leur poste au 1er janvier. Les modalités d'élaboration des organigrammes sont particulièrement anxiogènes. Les agents dont le service est situé sur un autre site que leur affectation actuelle, doivent être rassurés au plus vite. La CFDT demande que les fiches de postes soient élaborées et validées en même temps que les micro-organigrammes pour que les agents puissent se positionner avant le 1er janvier 2016. Pour éviter d'imposer aux agents une mobilité géographique ou fonctionnelle contrainte et éviter la déperdition des compétences dont certaines sont devenues « rares » les modalités de type Travail en Site Distant voire télétravail doivent être étudiées.

Par ailleurs les processus de pré positionnement doivent eux aussi être définis au niveau national et harmonisés entre les deux ministères. Alors que pour les agents ex DRIRE en DREAL le projet de circulaire pré-positionnement est quasiment finalisé, en DIRECCTE les agents n'ont aucune information. C'est aussi le rôle de ce CTS de se prononcer sur les modalités de pré positionnement des agents des deux ministères en poste dans les DIRECCTE fusionnées.

Enfin nous demandons que les documents nécessaires pour assurer notre mandat et examiner les points de l'ordre du jour nous soient transmis : les retours de la MICORE aux préfets préfigurateurs sur la validation des organigrammes, les lettres de mission des ministres aux DIRECCTE préfigurateurs, les documents des groupes de travail de chaque ministère sur la réforme territoriale et nous attendons avec impatience le groupe de travail sur le prépositionnement des agents annoncé en CTS le 27 octobre.